

Liège, le 19 février 2016



Agent traitant : Vinciane ESTE (04/221.80.56)

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 22 FEVRIER 2016**

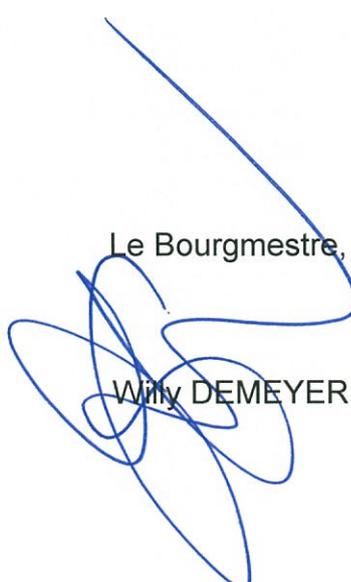
**ADDENDUM**

**M. L'Echevin FIRKET**

A.D. 59 bis

Motion concernant les effets des mesures du Gouvernement fédéral dites " Tax shift " sur les finances communales.  
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de  
MM. Jean-Pierre GOFFIN et Mehmet AYDOĞDU,  
Conseillers communaux.

Le Bourgmestre,



Willy DEMEYER

Mehmet AYDOGDU  
Jean-Pierre GOFFIN  
Conseillers communaux  
de la Ville de LIEGE

---

Liège, le 6 février 2016

Monsieur Willy DEMEYER  
Bourgmestre de LIEGE  
Hôtel de Ville de et à  
4000 LIEGE

Objet : dépôt d'une motion

Monsieur le Bourgmestre,

Nous vous saurions gré de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de notre prochain Conseil l'adoption de la motion dont vous trouverez le texte en annexe.

Vous en remerciant d'avance, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre GOFFIN

Mehmet AYDOGDU

Annexe : 1

Conseil communal de la Ville de Liège du 22 février 2016

**Motion concernant les effets des mesures du Gouvernement fédéral dites " Tax shift " sur les finances communales déposé par Messieurs Mehmet AYDOĞDU et Jean-Pierre GOFFIN (Parti Socialiste)**

Vu les récentes mesures fiscales du Gouvernement fédéral ;

Considérant que depuis plusieurs années déjà, les villes et communes subissent de plein fouet des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir sans compensation financière ;

Considérant que les villes et communes sont totalement tributaires de mesures fédérales relatives à l'IPP. Ces dernières ne disposant guère de leviers pour compenser les pertes engendrées ;

Considérant que la dernière mesure en date " tax shift ", a un caractère récurrent prenant une proportion insupportable ;

Considérant que les problèmes d'enrôlement rendent la gestion communale très inconfortable ;

Considérant que le " tax shift " réduirait les recettes de la Ville de plus de 13 millions d'euros pour les années 2016 – 2021 ;

Considérant que la Ville de Liège ne peut pas recourir à une augmentation des taxes communales pour retrouver l'équilibre budgétaire sans pénaliser abusivement les citoyens liégeois ;

Considérant que, sans mesures compensatoires, ces décisions fédérales ne laisseront d'autre choix aux villes et communes que de réduire directement ou indirectement l'emploi et donc le service à la population ;

Considérant que c'est l'ensemble des politiques qui en souffriraient : mobilité, action sociale, propreté, travaux publics, sécurité... les politiques les plus proches des citoyens ;

Considérant la décision du Gouvernement wallon, soucieux de l'avenir des pouvoirs locaux, d'inscrire ce point au comité de concertation avec le Gouvernement fédéral afin d'examiner toutes les voies qui porteraient juste compensation ;

**Le Conseil communal,**

Demande au Gouvernement fédéral d'assumer le financement des pertes pour les Villes et Communes des mesures fiscales qu'il adopte ;

Demande au Gouvernement fédéral de supporter l'éventuelle différence entre le coût du " tax shift " sur l'IPP et le montant des effets retour escompté en termes de recettes pour les Villes et Communes. Cette différence devra également intégrer l'écart dans le temps entre les effets négatifs et positifs de cette opération.

Soutient toute démarche du Gouvernement wallon à l'égard du Gouvernement fédéral concernant cette thématique.

Mehmet AYDOĞDU  
Jean-Pierre GOFFIN